

ETABLISSEMENTS InSERRE : La CGT IP reçue par la directrice en charge du projet à l'ATIGIP

La CGT IP, au sortir de cette audience, peut résumer ainsi le projet de l'établissement InSERRE d'Arras : quand l'ATIGIP dans sa bulle à la folie des grandeurs, la DAP est, comme d'habitude, aux abonnés absent.e.s pour (ré)affirmer la place des personnels des SPIP, défendre leurs missions et leurs compétences.

Depuis que la DAP a décidé d'abandonner ses missions d'insertion (comme le soulignait le CESE en 2019), elle se réfugie derrière la création de l'ATIGIP pour résumer l'insertion à son volet uniquement professionnel. **Les moyens dont a bénéficié l'ATIGIP pour le champ du TIG et de l'insertion professionnelle en détention sont faramineux et ont été accordés au détriment des budgets insertion de la DAP et donc des SPIP, malgré des résultats très mitigés.**

Les peines de TIG ne sont pas plus prononcées ou exécutées qu'avant et l'accès à l'insertion professionnelle est toujours aussi restreinte pour les personnes détenues. Rappelons à ce titre que seules 30 % des personnes détenues ont accès au travail, tous établissements confondus et que ce chiffre ne risque pas de connaître une amélioration avec 82000 personnes incarcérées.

Qu'à cela ne tienne, le Ministère de la Justice, la DAP et l'ATIGIP ont continué de dérouler leurs projets.

Le prochain à voir le jour : les établissements InSERRE.

Si trois établissements de ce type devaient voir le jour, ce n'est finalement que celui d'ARRAS, qui sort de terre, qui nous est présenté lors de cette rencontre. **Qu'en est-il des deux autres établissements prévus à Toul et Donchéry ?**

À écouter l'ATIGIP, malgré l'appui des politiques au niveau local pour porter les enjeux des territoires et du développement économique, ces projets seraient freinés par l'administration elle-même, avec une projection pour 2028 a minima, dans l'attente d'arbitrages sûrement budgétaires et politiques auprès du cabinet du GDS .

L'administration semble ainsi ne plus avoir les moyens de ses ambitions démesurées face aux restrictions touchant l'ensemble des établissements et services déconcentrés de l'AP.

Aujourd'hui, l'ATIGIP est fière de porter l'avancée de la construction de l'établissement d'Arras, pour une ouverture prévue en septembre 2026 avec une gouvernance dite « d'espace citoyen » intégrant de façon paritaire le ministère de la justice, la communauté urbaine d'Arras et les institutions publiques liées à l'emploi.

Elle vante encore que l'accessibilité de l'établissement en transports communs, le barreaudage, l'hébergement en cellule individuelle et l'accès à l'espace commun dédié semblent avoir été tranchés. Enfin, on nous vend l'arrivée progressive des personnes incarcérées avec un quartier arrivant répondant aux critères de labellisation, prévu pour 10 personnes.

L'ATIGIP affirme en complément que l'expérimentation InSERRE doit s'inscrire dans un cadre législatif reconnu. Le cabinet du GDS aurait selon eux demandé aux services concernés d'élaborer un projet de loi afin d'encadrer le champ d'expérimentation, le dispositif d'accompagnement, les autorisations de sortie et l'évaluation du dispositif.

De plus, une annexe à la circulaire DAP InSERRE doit voir le jour avec une présentation prévue aux organisations syndicales représentatives des personnels.

La CGT Insertion Probation y restera comme à son habitude des plus vigilantes.

En revanche, l'ATIGIP se montre **beaucoup moins précise et engagée, et nous avec, quand il est question d'aborder les conditions d'orientation des personnes détenues vers l'établissement InSerre, le déroulé de leur parcours d'accompagnement, l'offre comme l'accès aux formations et aux ateliers ou aux activités socio-culturelles, l'accessibilité aux soins, la gestion des biens et pécules des personnes détenues, ou encore la préparation à la sortie et les modalités concernant les permissions de sortie.**

Tous ces sujets resteraient à définir, avec des perspectives envisagées mais sans aucune finalisation. Il serait temps de s'y mettre !

Il est vrai que ce ne sont que les missions élémentaires de l'administration pénitentiaire et des personnels des SPIP au sein d'un établissement fermé, alors autant y réfléchir après l'ouverture !

Si la CGT Insertion et Probation rappelait dès la présentation du projet de doctrine que **les missions d'insertion ou de réinsertion des personnes détenues, y compris au niveau professionnel, demeurent la prérogative des personnels travaillant en SPIP**, force est de constater que rien n'a avancé dans ce sens.

La douche devient aujourd'hui de plus en plus froide pour la place, la reconnaissance de l'expertise des personnels des SPIP dans les missions d'insertion et d'accompagnement socio-éducatif des personnes détenues.

Nous apprenons que l'équipe projet d'InSERRE Arras commence à être constituée : les recrutements de la Direction de l'établissement sont effectués, tout comme celui de la Directrice rattachée à l'ATIGIP sur le volet IPRO (Insertion Professionnelle). Les recrutements des conseillers IPRO, des personnels de la régie des comptes nominatifs, des assistants de direction, CLSI et officiers sont eux en cours.

Qu'en est-il des personnels en SPIP, principaux acteurs en théorie au sein de cet établissement au vu des profils qui devraient y être accueillis ?

Aucun recrutement pour l'heure. Ni CPIP, ni ASS ni Personnels Administratifs. La Direction de l'établissement confiée à un DPIP ? Surtout pas, sinon le SPIP aurait eu trop de place au sein de cet établissement.

Mais il faudrait ne pas s'alarmer puisque côté ATIGIP, on nous martèle que le SPIP gardera toute sa place. Les promesses n'engagent que ceux qui y croient !

C'est ainsi qu'on nous fait même miroiter une prise en charge de 30 suivis maximum par CPIP avec une projection de 6 CPIP en poste sur cet établissement. **Le rêve a toutefois un prix et une contrepartie : une formation d'adaptation d'un mois et le futur profilage de ces postes ! Ne peut pas être CPIP à 30 suivis qui veut. Il faut bien un profilage et une formation pour savoir comment assurer le suivi de 30 personnes plutôt que 110 sans doute.**

Bien entendu, aucune information sur le recrutement éventuel de personnels administratifs rattachés au SPIP et niveau cadre de service SPIP on reste dans le flou pour savoir si un DPIP sera affecté sur place maintenant qu'ils sont écartés de la direction de l'établissement.

Côté DAP, inenvisageable d'ouvrir les postes sur les campagnes de mobilité des CPIP et DPIP actuellement en cours, tout ceci est donc joyeusement reporté aux prises de postes pour l'année 2026 !

Que la DAP se rassure, nous l'avons bien remarqué dès la parution de la note de mobilité des CPIP. Les choix politiques du DAP et du GDS sont loin de se porter sur le renfort des personnels en services pour prendre en charge le public ! Il faut dire que renforcer les moyens RH de services publics au bord de l'implosion ce n'est pas vendeur pour être présidentiable ou pour être dans les petits papiers d'un éventuel futur président !

Autrement dit, circulez, y'a rien à voir... rendez-vous l'an prochain pour des prises de postes anticipées au besoin, à moins qu'on déshabille encore un peu plus les services, notamment celui d'Arras pour combler prioritairement ces postes sans rogner sur le renseignement !

Comme à son habitude la CGT Insertion Probation ne lâchera rien sur le sujet RH des personnels qu'elle représente.

Il ne sera pas question pour la DAP d'envisager de céder à la mise en place de postes profilés en SPIP dans les établissements InSERRE sous couvert d'une urgence de situation qui aurait pu être anticipée dès cette année dans le cadre des campagnes de mobilité !

Nous n'accepterons pas que cette nouvelle vitrine se fasse au détriment de la valorisation et de la reconnaissance des compétences de l'ensemble des personnels en SPIP.

Montreuil, le 2 avril 2025